

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N° 1520

présenté par
M. Latombe

à l'amendement n° 1512 du Gouvernement

ARTICLE 19

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« d'un master en droit »

les mots :

« d'au moins soixante premiers crédits d'un master ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En l'état, une très grande majorité des juristes d'entreprise est titulaire d'une maîtrise, soit d'un master 1. C'est pourquoi ce sous-amendement a vocation à permettre à ces juristes d'entreprise de pouvoir bénéficier du principe de confidentialité.